



Orchis mouche

# Part des espèces menacées sur le territoire régional



## ► Type d'indicateur (DPSIR) : État

### ► Question clé :

Quel est l'état de la biodiversité sur le territoire ?

### ► Question posée par l'observatoire :

Quelles sont les caractéristiques et la situation des espèces présentes sur le territoire ?

## CONTEXTE

Les nombreuses pressions exercées par les activités humaines affectent gravement la biodiversité : on estime qu'à l'heure actuelle, au moins **7 % des espèces présentes sur Terre seraient déjà éteintes** (Regnier et Al., 2015) et que le **taux d'extinction des espèces est probablement multiplié par plus de 1000 à l'échelle globale par rapport aux taux naturels observés au cours de l'histoire de la Terre** (Millennium Ecosystem Assessment, 2005).

Depuis plus de 40 ans, au niveau mondial, le risque d'extinction des espèces est évalué par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à travers la publication de listes rouges, dans le but de faciliter l'élaboration de solutions en réponse à l'érosion de la biodiversité.

Pour établir les listes rouges, l'UICN collecte des données qui permettent, pour chaque espèce de plantes et d'animaux de la planète, d'estimer leur risque d'extinction et de leur attribuer un statut : espèce éteinte à l'état sauvage, disparue au niveau régional, en danger critique, en danger, vulnérable, quasi menacée, faisant l'objet d'une préoccupation mineure, pour laquelle les données sont insuffisantes, non évaluées, etc.

Ces listes peuvent être réalisées au niveau national et régional. **À l'échelle de la Bourgogne**, les listes rouges établies par des acteurs régionaux permettent de dresser un état des lieux de la situation de la biodiversité en caractérisant le degré de menaces qui pèsent sur les groupes d'espèces étudiés (taxon ou groupes taxonomiques).

Crapaud sonneur



Maculinea arion



© Alexandre Rufioni

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

À partir des résultats des listes rouges régionales, il est possible de calculer, pour chaque groupe d'espèces qui a fait l'objet d'un tel inventaire, l'indicateur "Part des espèces menacées sur le territoire régional".

Publiées en 2014 et 2015, les listes rouges des espèces menacées en Bourgogne ont été réalisées et publiées par :

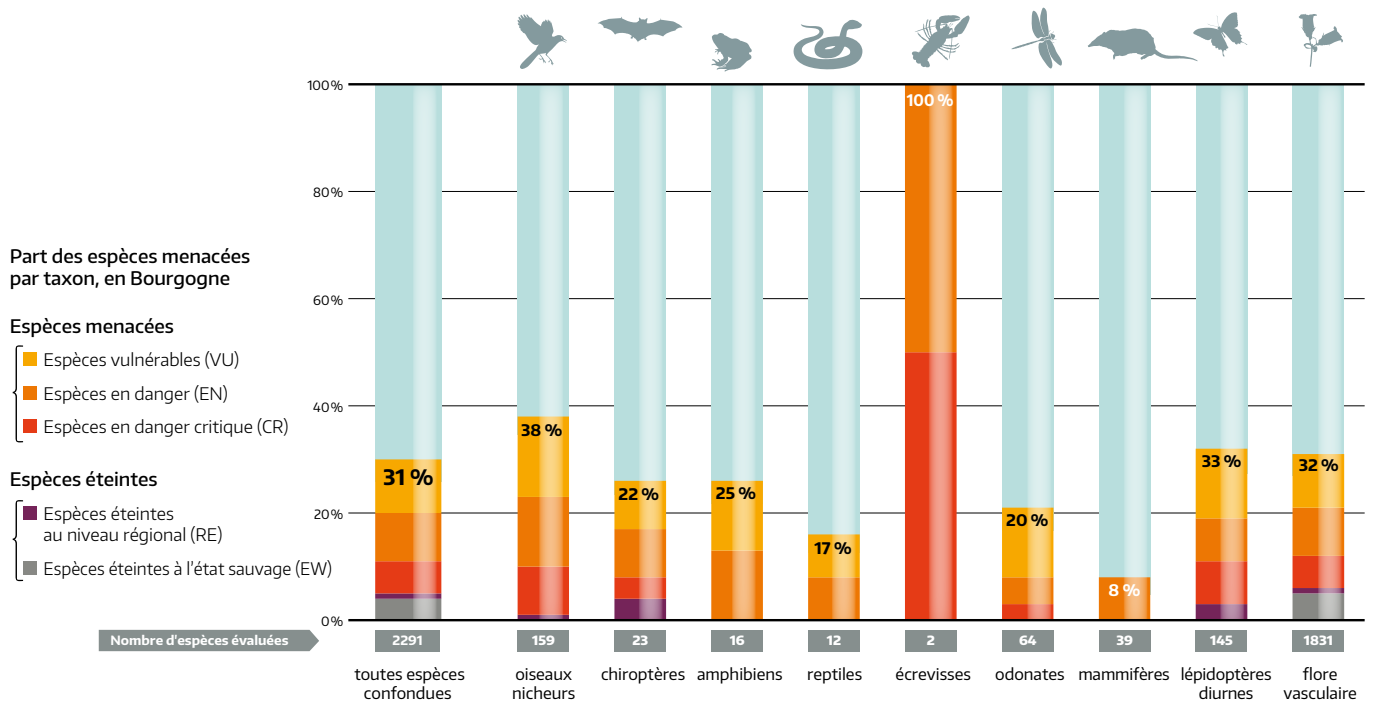
- l'association Étude et protection des oiseaux en Bourgogne (EPOB), pour les oiseaux nicheurs ;
- la Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA), pour les odonates (libellules), les écrevisses, les mammifères hors chiroptères, les chiroptères (chauves-souris), les amphibiens et les reptiles, et les lépidoptères diurnes (papillons de jour) ;
- le Conservatoire botanique du Bassin parisien, pour la flore vasculaire.

L'indicateur "Part des espèces menacées sur le territoire régional" a été calculé pour chacun de ces groupes taxonomiques.



Lézard vivipare

## RÉSULTATS



**En Bourgogne, sur 2291 espèces de faune et de flore évaluées, 717 soit 31 % sont éteintes ou menacées** (éteintes, en danger critique, en danger ou vulnérable), tous taxons confondus.



Busard cendré (© Daniel Magnin)

### OISEAUX NICHEURS

La France compte 568 espèces d'oiseaux, dont 277 nichent sur le territoire métropolitain. En Bourgogne, 400 espèces d'oiseaux sont présentes sur le territoire, dont près de 180 sont nicheuses. Parmi celles-ci, 159 ont été évaluées pour l'élaboration de la liste rouge.

**61 espèces, soit 38 % sont classées en catégories éteintes ou menacées :**

- 2 espèces ne se reproduisent plus en Bourgogne et par conséquent sont considérées comme éteintes. Il s'agit du butor étoilé (*Botaurus stellaris*) et de la pie-grièche grise (*Lanius exubitor*).
- 59 espèces sont menacées : 15 sont classées en danger critique d'extinction, 20 sont considérées comme en danger et 24 sont vulnérables. Parmi ces espèces, 3 sont sous la menace d'une disparition à court terme si rien n'est fait pour leur sauvegarde. Il s'agit du râle des genêts (*Crex crex*), du bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) et de la rousserolle verderolle (*Acrocephalus plaus-tris*). Loutarde canepetière (*Tetrax tetrax*), actuellement classée dans la catégorie en danger critique d'extinction, est considérée comme potentiellement déjà éteinte.



Hermine (© Daniel Sirugue)

### MAMMIFÈRES

La France métropolitaine est riche de 154 espèces de mammifères, dont 117 continentales et 37 marines. Parmi ces espèces, 51 se retrouvent en Bourgogne. **Sur les 39 espèces évaluées, 3 espèces, soit 8 %, sont menacées sur notre territoire** (classées en danger). Ces espèces sont la loutre d'Europe, la crossope aquatique et la crossope de Miller.

9 espèces sont considérées comme quasi-menacées : il s'agit de la musaraigne bicolor (*Crocidura leucodon*), du putois (*Mustela putorius*), du chat forestier (*Felis silvestris*), du castor (*Castor fiber*), du campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), du campagnol souterrain (*Microtus subterraneus*), du rat des moissons (*Micromys minutus*), du muscardin (*Muscardinus avellanarius*) et du lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*).

23 espèces sont classées en préoccupation mineure. Les experts n'ont en outre pas statué sur 4 espèces que sont l'hermine (*Mustela erminea*), la belette (*Mustela nivalis*), la genette (*Genetta genetta*) et le rat (*Rattus rattus*) et qui ont été classées en catégories DD (données non disponibles) en raison d'un trop faible jeu de données disponibles.



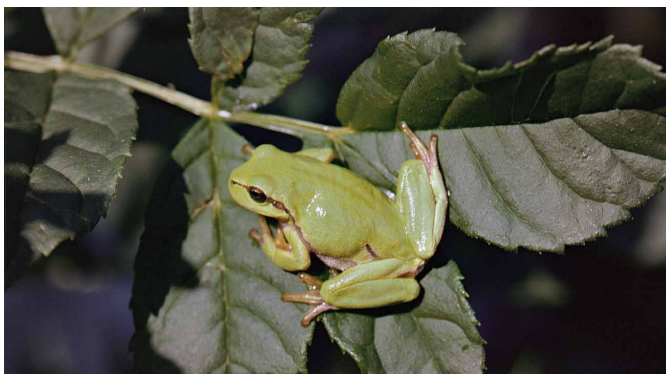
Grand rhinolophe (© Daniel Sirugue)

### CHIROPTÈRES (CHAUVES-SOURIS)

Parmi les 35 espèces de chauves-souris rencontrées en France métropolitaine, 24 sont présentes en Bourgogne et 23 ont fait l'objet d'une évaluation de leur statut pour l'établissement de la liste rouge. **Parmi ces 23 espèces, 5, soit 22 %, sont considérées comme éteintes ou menacées.**

Les populations reproductrices du minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) n'étant plus présentes en Bourgogne, il est considéré comme éteint. Cependant, certains individus visiteurs peuvent parfois

être aperçus sur le territoire, ce qui vaut à l'espèce d'être classée en catégorie en danger pour les populations visiteuses et en catégorie éteinte pour les populations reproductrices dans la liste rouge régionale. Une espèce, le rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), est considérée en danger critique d'extinction ; 2 espèces sont classées en danger (le grand rhinolophe et le minioptère de Schreibers) ; et 2 sont considérées comme vulnérables (le murin de Natterer et le murin de Bechstein).



Rainette (© Daniel Sirugue)

### AMPHIBIENS (GRENOUILLES, CRAPAUDS, TRITONS ET SALAMANDRES)

35 espèces d'amphibiens sont présentes en France, dont 17 sont représentées en Bourgogne. **16 d'entre elles ont pu être évaluées** pour l'établissement de la liste rouge régionale, parmi lesquelles **4, soit 25 %, sont considérées comme menacées.**

Parmi les espèces en danger, figurent le triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) et le triton marbré (*Triturus marmoratus*), dont les populations sont faibles, isolées et en régression.

Le triton crêté (*Triturus cristatus*) est considéré comme vulnérable du fait de la vitesse de réduction de ses populations. Le pélodyte ponctué (*Pélodytes punctatus*) est également classé comme vulnérable, en raison du nombre de localités réduit et des menaces qui pèsent sur celles-ci.



Sympétrum noir (© Alexandre Ruffoni)

### ODONATES (LIBELLULES)

La France compte 93 espèces autochtones d'odonates. En Bourgogne, sur les 67 espèces d'odonates présentes sur le territoire, **64 ont pu être évaluées** pour l'élaboration de la liste rouge régionale dédiée à ce taxon.

**13 espèces, soit 20 %, sont considérées comme éteintes ou en danger d'extinction** : 2 sont en danger critique d'extinction : l'agrion à fer de lance (*Coenagrion hastulatum*) et la cordulie arctique (*Somatochlora arctica*) ; 3 sont considérées en danger : le gomphe à crochets, la leucorrhine à gros thorax et le sympétrum noir ; et 8 sont classées vulnérables (le leste des bois, le leste verdoyant, l'agrion orangé, l'agrion joli gomphe serpent, la cordulie à taches jaunes, la leucorrhine à large queue, le sympétrum vulgaire).



Fadet des tourbières (© Alexandre Ruffoni)

### LÉPIDOPTÈRES DIURNES (PAPILLONS DE JOUR)

L'ordre des papillons ou lépidoptères comprend 2 groupes distincts : les papillons de jour (rhopalocères) qui comptent 253 espèces sur le territoire métropolitain et les papillons de nuit (hétérocères) qui comprennent plus de 4800 espèces.

En Bourgogne, on recense 151 espèces connues de papillons de jour. Pour l'établissement de la liste rouge régionale des lépidoptères diurnes, **150 espèces ont été prises en compte et 145 pu être évaluées. Parmi elles, 48, soit 33 % sont considérées comme menacées.**

5 espèces, soit un peu moins de 3 %, sont d'ores et déjà éteintes à l'échelle régionale. C'est le cas, par exemple, du nacré de la canneberge (*Boloria aquilonaris*).

12 espèces, soit 8 % sont classées en danger critique : parmi celles-ci, l'hermite (*Chazara briseis*), papillon qui affectionne particulièrement les milieux secs et chauds et qui a une aire de répartition extrêmement réduite, au niveau national comme en Bourgogne. Le fadet des tourbières (*Coenonympha tullia*), autrefois commun dans le Morvan, se fait dorénavant très rare. 12 espèces, soit 8 %, sont considérées comme en danger, comme par exemple l'azuré du serpolet (*Maculinéa arion*). Enfin, 19 espèces, soit 13 %, sont évaluées vulnérables.

À noter que 73 espèces, soit 50 %, des lépidoptères diurnes de Bourgogne sont aussi évaluées comme quasi menacées.





Vipère aspic (© Daniel Sirugue)

### REPTILES

37 espèces de reptiles peuplent la France métropolitaine. Sur les 14 présentes en Bourgogne, **12 ont pu être évaluées. 2 espèces, soit 16,6 %, sont considérées comme menacées.** Il s'agit de la tortue cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), classée en danger compte tenu du faible nombre de stations où elle est présente et de l'évolution de son aire de répartition, et du lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), classé vulnérable du fait de son aire de répartition et du nombre de localités réduit.

2 espèces sont considérées comme quasi menacées : la couleuvre vipérine (*Natrix maura*) et la vipère aspic (*Vipera aspis*).



Inule des montagnes  
(© Communauté de commune de Gevrey-Chambertin - Réserve naturelle nationale Combe Lavaux-Jean Roland)

### FLORE

Le territoire métropolitain compte près de 4 400 espèces de plantes vasculaires.

En Bourgogne, la flore sauvage se compose de 2 043 espèces. Pour l'établissement de la liste rouge de la flore de Bourgogne, **1 831 espèces végétales ont fait l'objet d'une évaluation de leur statut** (sont exclues, les espèces introduites, accidentelles et naturalisées). **579, soit 32 %, sont en catégorie éteintes ou menacées au niveau régional.**

87, soit 5 %, ont déjà disparu sur notre territoire ; 21, soit 1 %, sont classées en danger critique d'extinction ou éteintes ; 117, soit

6 %, sont classées en danger critique ; 173, soit 9 %, sont classées en danger ; et enfin 181, soit 10 %, sont jugées vulnérables.

Les habitats hébergeant le plus d'espèces menacées sont les pelouses calcicoles (85 espèces), les champs cultivés (77 espèces) et les forêts (51 espèces). Toutefois, si l'on regroupe tous les habitats de "zone humide" (marais, roselières, prairies humides, tourbières...), ces derniers deviennent alors le compartiment le plus critique avec 192 espèces éteintes ou menacées.



Écrevisse à pattes blanches (© Daniel Sirugue)

### ÉCREVISSES

Parmi les 9 espèces d'écrevisses que compte la France, 3 sont indigènes. Il s'agit de l'écrevisse à pattes blanches, de l'écrevisse à pattes rouges et de l'écrevisse des torrents, cette dernière étant surtout présente dans l'Est de la France. 6 autres espèces ont été introduites par l'homme : 5 proviennent du continent américain (écrevisse américaine, écrevisse de Louisiane, écrevisse de Californie, écrevisse juvénile et écrevisse calicot) ; et 1 est originaire d'Europe de l'Est (écrevisse à pattes grêles).

6 de ces espèces présentes en France se retrouvent en Bourgogne : 2 espèces indigènes (écrevisse à pattes blanches et écrevisse à pattes rouges) et 4 espèces introduites (écrevisse américaine, écrevisse de Californie, écrevisse de Louisiane et écrevisse à pattes grêles).

Pour le calcul de l'indicateur "Part des espèces menacées sur le territoire régional", les espèces introduites par l'homme ne sont pas prises en compte dans le calcul (elles sont classées en catégorie NA, non applicable dans la liste rouge régionale). Aussi, **seules les deux espèces indigènes ont fait l'objet d'une évaluation** au regard des critères fixés par l'UICN. Au final, l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est en danger et l'écrevisse à pattes rouges (*Astacus astacus*) est en danger critique, ce qui porte à **100 % la part des écrevisses menacées en Bourgogne.**

Les écrevisses peuvent peupler tous les types de cours d'eau (ruisseaux, rivières, lacs, étangs, marais...), mais les écrevisses indigènes se retrouvent surtout dans des cours d'eau de faible dimension, à proximité des sources, dans des habitats peu altérés et dont l'eau est de bonne qualité, donc souvent situés en tête de bassins versants. Les écrevisses exotiques posent de sérieux problèmes aux écrevisses indigènes et concourent à leur disparition car elles entrent en compétition avec ces dernières pour la nourriture et les abris et sont également souvent porteurs sains de maladies mortelles pour les écrevisses autochtones.

## CE QU'IL FAUT EN RETENIR



L'indicateur "Part des espèces menacées sur le territoire régional" renseigne sur la situation de la biodiversité bourguignonne, en indiquant, pour chaque groupe taxonomique ayant fait l'objet d'une liste rouge, la proportion des espèces menacées de disparition au moment de l'établissement des listes rouges.

**En 2015, sur les 2291 espèces végétales et animales évaluées à travers une liste rouge en Bourgogne, 31 % sont menacées.**

Au-delà de ce chiffre global, l'indicateur montre que certains groupes taxonomiques se trouvent plus menacés que d'autres : par exemple, les oiseaux nicheurs (38 %) et les lépidoptères diurnes (33 %), à la différence des mammifères (8 %).

L'actualisation des listes rouges, prévue tous les 5 ans, doit permettre de suivre l'évolution de la part des espèces menacées : une diminution de l'indice pour un groupe taxonomique pourra indiquer une amélioration de la situation, tandis qu'une augmentation de l'indice pourra refléter une dégradation de la situation.



**À l'échelle nationale**, l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) a calculé l'indicateur "Part des espèces métropolitaines éteintes ou menacées" à partir des listes rouges nationales établies par l'UICN. Celui-ci montre que sont menacés : 9 % des mammifères, 27 % des oiseaux nicheurs, 19 % des reptiles, 21 % des amphibiens, 22 % des poissons d'eau douce, (sans compter les espèces marines), 28 % des crustacés d'eau douce, 6 % des papillons de jour et 17 % des orchidées.

Tous taxons confondus, la proportion d'espèces métropolitaines éteintes ou menacées dans les listes rouges nationales est de 21 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014.



La comparaison que l'on peut faire entre les chiffres nationaux et régionaux doit s'accompagner de prudence, du fait des différences d'échelle et de richesse spécifique sur les territoires considérés. Par ailleurs, certaines listes rouges établies à l'échelle nationale ne le sont pas à l'échelle régionale. Enfin, le statut des espèces peut varier selon l'échelle territoriale : une espèce peut ainsi être menacée à l'échelle régionale mais ne pas l'être au niveau national, et inversement.

## MÉTHODE D'ÉLABORATION DES LISTES ROUGES

L'indicateur "Part des espèces menacées sur le territoire régional" s'appuie sur les résultats des listes rouges régionales établies selon la méthodologie proposée par l'UICN.

Le but des listes rouges est d'évaluer le risque de disparition des espèces en caractérisant le degré de menace qui pèse sur chacune d'elle, de façon à identifier les priorités de conservation, fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques, mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation et inciter tous les acteurs à agir.

Pour établir les listes rouges, la méthodologie consiste à collecter les données disponibles sur un pas de temps allant de 10 à 100 ans (selon les espèces considérées) pour chacune des espèces étudiées. A partir de ces données, l'évaluation de la situation des espèces s'effectue au regard de cinq critères qui reposent sur des facteurs biologiques associés au risque d'extinction des espèces, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, la superficie de sa répartition géographique ou le degré de fragmentation des populations de l'espèce.

En confrontant la situation de chaque espèce aux différents seuils quantitatifs fixés pour chacun des cinq critères, les espèces peuvent ensuite être classées dans l'une des onze catégories suivantes :

► **Éteinte (EX) ; Éteinte à l'état sauvage (EW) ; Éteinte au niveau régional (RE).**

► **En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) :** espèces menacées d'extinction.

► **Quasi menacée (NT) :** espèces proches du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises.

► **Préoccupation mineure (LC) :** espèces pour lesquelles le risque d'extinction est faible.

► **Données insuffisantes (DD) :** espèces pour lesquelles l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes.

► **Non applicable (NA) :** espèces non soumises à évaluation car considérées comme introduites récemment (après 1500) ou présentes dans la région uniquement de manière occasionnelle ou marginale.

► **Non évaluée (NE) :** espèces n'ayant pas encore été confrontées aux critères UICN.

## À PROPOS DE L'INDICATEUR

### CARACTÉRISTIQUES

Indicateur de la Stratégie régionale pour la biodiversité permettant de suivre :



► **les orientations stratégiques suivantes :**

B – Structurer, développer et partager les connaissances

C – Préserver la diversité du vivant et la fonctionnalité des milieux

► **les objectifs opérationnels suivants principalement :**

B4 – Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon

C7 – Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité

## MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

L'indicateur "Part des espèces menacées sur le territoire régional" correspond au pourcentage des espèces classées en catégorie éteinte (critère RE) ou en catégorie menacée d'extinction (critères CR, EN, VU) à l'échelle régionale, pour chaque taxon, par rapport au nombre d'espèces évaluées.

**FORMULE DE CALCUL DE L'INDICATEUR =**  
**Nombre d'espèces éteintes au niveau régional (catégories EX, EW, RE) + nombre d'espèces menacées d'extinction (catégories CR, EN, VU) / nombre total d'espèces évaluées x 100**

## FIABILITÉ, PISTES D'AMÉLIORATION, LIMITES DE L'INDICATEUR

L'indicateur "Part des espèces menacées sur le territoire régional" constitue un état des lieux du degré de menace qui pèse sur les espèces à l'échelle du territoire bourguignon pour les taxons ayant fait l'objet d'une liste rouge. Ils sont au nombre de 9 au moment de la rédaction de cet indicateur. À signaler qu'une liste rouge concernant les poissons est en cours d'élaboration. Les données de cette liste viendront enrichir l'indicateur au moment de sa réédition.

Pour compléter l'indicateur, il est aussi possible de calculer, pour chaque taxon, la part des espèces présentes sur le territoire régional ayant un statut menacé à l'échelle nationale, ce qui traduit la responsabilité de la région dans la conservation des espèces menacées en France. Enfin, avec l'actualisation des listes rouges, prévue tous les 5 ans, il sera possible de suivre l'évolution de la part des espèces menacées en Bourgogne.

## PAS DE TEMPS D'ACTUALISATION DE L'INDICATEUR

Au rythme de l'actualisation des listes rouges, c'est-à-dire tous les 5 ans.

### Source et production de la donnée

**Source :**  
DREAL Bourgogne (Système d'information sur la nature et les paysages - SINP)

#### Producteurs :

- Étude et Protection des Oiseaux de Bourgogne (EPOB) avec l'appui de ses associations membres (AOMSL, LPO Côte-d'Or, LPO Yonne, SHNA, la Choue) et de la LPO Nièvre : Liste rouge des espèces menacées en Bourgogne – oiseaux nicheurs
- Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA) : Liste rouge des chiroptères de Bourgogne, Liste rouge des amphibiens de Bourgogne et Liste rouge des reptiles de Bourgogne, Liste rouge des odonates de Bourgogne, Liste rouge des écrevisses de Bourgogne, Liste rouge des mammifères (hors chiroptères) de Bourgogne, Liste rouge des lépidoptères diurnes de Bourgogne.
- Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) : Liste rouge de la flore de Bourgogne.

### Références bibliographiques

ABEL J., BABSKIS.-P., BOUZENDORF F. et BROCHET A.-L., 2015. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs menacés de Bourgogne. Etude et protection des oiseaux en Bourgogne, LPO Côte-d'Or. 16 p.

LERAT D., 2015. Liste rouge des écrevisses de Bourgogne. Société d'histoire naturelle d'Autun. 23 p.

LERAT D., 2015. Liste rouge des mammifères hors chiroptères de Bourgogne. Société d'histoire naturelle d'Autun. 14p.

JOUVE L et CARTIER A, 2015. Liste rouge des chiroptères de Bourgogne. Société d'histoire naturelle d'Autun. 19 p.

VARANGUIN N., 2015. Liste rouge des amphibiens de Bourgogne. Société d'histoire naturelle d'Autun. 20 p.

VARANGUIN N., 2015. Liste rouge des reptiles de Bourgogne. Société d'histoire naturelle d'Autun. 19 p.

RUFFONI A., 2015. Liste rouge des odonates de Bourgogne. Société d'histoire naturelle d'Autun. 9 p.

RUFFONI A., 2015. Liste rouge des rhopalocères et zygènes de Bourgogne. Société d'histoire naturelle d'Autun. 12 p.

La liste rouge des espèces menacées en France selon les catégories et critères de l'IUCN. Contexte, enjeux et démarche d'élaboration. Comité français de l'IUCN, Muséum d'histoire naturelle, 2009.

RÉGNIER C., ACHAZ G., LAMBERT, A., COWIE, R. H., BOUCHET, P. & FONTAINE B., Mass extinction in poorly known taxa Proceedings of the National Academy of Sciences, 2015.

Jeu commun et synthétique d'indicateurs de biodiversité pour l'échelon régional, Fiche E5.1 "Part des espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges régionales", IUCN France, 2014.

Fiche indicateur "Proportion d'espèces métropolitaines éteintes ou menacées dans les listes rouges", Observatoire national de la biodiversité, juillet 2012.

Fiche indicateur "Proportion d'espèces métropolitaines éteintes ou menacées dans les listes rouges", Observatoire national de la biodiversité, I-BD<sup>2</sup> - Evaluation scientifique d'indicateurs de la biodiversité, avril 2013

Fiche indicateur "Proportion d'espèces menacées en Alsace", ODONAT (coord.), Biodiv/Alsace, Document numérique, 2014.

### Glossaire

**Aire de répartition d'une espèce :** zone géographique à l'intérieur de laquelle une espèce peut être rencontrée.

**Espèce indigène ou espèce autochtone :** désigne les espèces animales ou végétales originaires d'un territoire considéré. Les espèces qu'on ne trouve que sur un territoire donné sont appelées espèces endémiques, tandis que les espèces qui ne sont pas originaires du territoire et qui ont été introduites volontairement ou accidentellement par l'homme sont appelées des espèces exotiques ou allochtones.

**Espèce menacée d'extinction :** espèce confrontée à un risque d'extinction relativement élevé (espèce vulnérable - VU), élevé (espèce en danger - EN) ou très élevé (espèce en danger critique - CR).

**Espèce naturalisée :** espèce introduite dans un nouveau territoire qui s'acclimate et se reproduit naturellement dans son nouvel environnement.

**Flore vasculaire :** groupe réunissant les plantes possédant des vaisseaux conducteurs de sève, c'est-à-dire principalement l'ensemble des fougères et des plantes à graines ou à fleurs.

**Taxon :** correspond à une entité d'êtres vivants regroupés parce qu'ils possèdent des caractères en commun, du fait de leur parenté. Il existe plusieurs rangs taxinomiques : le règne, l'embranchement (auss appelé phylum), la classe, l'ordre, la famille, le genre et l'espèce.

**Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) :** organisation non gouvernementale (ONG) mondiale, fondée le 5 octobre 1948, et consacrée à la cause de la conservation de la nature. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature, ainsi que de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable. En 1992, a été créé le Comité français de l'IUCN ou IUCN France. Il s'agit d'un réseau des organismes et des experts de l'IUCN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original deux ministères, sept organismes publics et 35 organisations non-gouvernementales, il joue le double rôle de plateforme d'expertise et de conservation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

### Pour en savoir plus

**CBNBP :** [cbnb.p.mnh.fr](http://cbnb.p.mnh.fr)

**EPOB :** <http://epob.free.fr/spip/>

**SHNA :** [www.shna-autun.net](http://www.shna-autun.net)

**SINP Bourgogne :** [www.sinpbourgogne.fr/accueil\\_sinp](http://www.sinpbourgogne.fr/accueil_sinp)

### Contact

**Alterre Bourgogne**  
2 allée Pierre Lacroute, 21000 Dijon  
Tél. : 03 80 68 44 30  
Courriel : [observatoire-biodiversite@alterre-bourgogne.org](mailto:observatoire-biodiversite@alterre-bourgogne.org)